



**CANDIDATURE À LA BOURSE MISTRAL
ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017**

1. Présentation du programme

Le programme de bourses MISTRAL est destiné aux étudiants étrangers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger et qui souhaitent poursuivre des études à l'UAPV en vue de l'obtention d'un Master.

A - Critères d'éligibilité

Pour pouvoir déposer un dossier de candidature à une bourse Mistral, il faut remplir les conditions suivantes :

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger au moment du dépôt de candidature. Priorité sera donnée aux candidats inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire de l'UAPV. Pour savoir si votre université d'origine fait partie des universités partenaires de l'UAPV, renseignez-vous auprès du Service des Relations Internationales de votre université d'origine.
- ne pas avoir interrompu ses études depuis plus d'un an ;
- se porter candidat à une inscription en Master 1 ou 2 à l'UAPV pour l'année universitaire 2016-2017.
- ne pas déjà résider en France ;
- avoir un très bon dossier universitaire et satisfaire aux critères académiques et linguistiques fixés par l'équipe pédagogique de la formation concernée à l'UAPV ;
- avoir moins de 28 au 1er octobre 2016 ;
- ne jamais avoir postulé à la bourse Mistral ;
- ne pas bénéficier d'une autre bourse d'études (bourse du gouvernement français, d'un gouvernement étranger, de l'Agence Universitaire de la Francophonie, Sciences sans frontière, ou autre) pour la formation demandée. La candidature au programme Mistral n'exclut pas de candidater à une autre demande de bourse en parallèle à la candidature Mistral. En cas d'obtention d'une bourse autre que la bourse Mistral, le candidat devra informer l'UAPV dans les plus brefs délais et renoncer à la bourse Mistral.

B - Calendrier

- 9 février 2016 : lancement de l'appel à candidature
- 25 mars 2016 : date limite de réception des dossiers de candidature à l'UAPV
- avril 2016 : examen et sélection des dossiers
- fin avril 2016 : annonce des lauréats 2016-2017.

C - Procédure de sélection

Il pourra être demandé aux candidats des pièces complémentaires. Les formations étudient les dossiers et sélectionnent deux candidatures par Master.

Une commission est ensuite chargée d'examiner les candidatures et de sélectionner les lauréats. Une liste complémentaire permet de pallier d'éventuels désistements.

Tous les candidats recevront une réponse - positive ou négative - par courrier électronique fin avril 2016. Les candidats retenus recevront ensuite une confirmation par courrier postal et devront signer et retourner à l'UAPV leur "contrat de bourse Mistral". La commission est souveraine dans sa délibération et ne peut être contestée.

D - Modalités de paiement de la bourse Mistral

L'étudiant lauréat de la bourse Mistral devra ouvrir un compte bancaire dès son arrivée en France, et transmettre les identités bancaires à la Maison de l'International. Les boursiers Mistral sont dispensés des droits de scolarité pour l'inscription en Master à l'UAPV. Les versements sont conditionnés par la production de justificatifs : des **attestations d'assiduité** aux enseignements suivis pour les deux premiers versements de l'année et la présentation d'un **rapport de fin d'année** pour le dernier versement.

Attention : L'étudiant lauréat de la bourse Mistral qui doit effectuer un stage intégré dans le cadre de son cursus est tenu de le faire en France, sauf cas particulier lié aux contraintes du Master choisi.

Montant de la bourse Mistral et échéance des paiements (pour une inscription en M1 ou en M2)

La bourse donne lieu à trois versements, sur production des justificatifs mentionnés ci-dessus en gras :

3.000 € après inscription à l'UAPV en septembre 2016

2.500 € à partir de février 2017

500 € à partir de mai 2017

montant total : **6.000 euros pour la première année d'attribution.**

Cas particulier : étudiant boursier Mistral de M1 **s'inscrivant pour une 2e année universitaire en M2** :

Sous réserve de réussite aux examens des deux semestres, et de soumission de candidature à la Commission de bourse Mistral l'année suivante, l'étudiant financé pour une année de M1 pourra demander à bénéficier du renouvellement de la bourse pour sa poursuite d'études en M2. Cette bourse de deuxième année est alors plafonnée à 4.500 euros, versés en trois fois sur production des justificatifs mentionnés ci-dessus en gras :

2.500 € après l'arrivée en septembre 2016

1.500 € à partir de février 2017

500 € à partir de mai 2017

montant total : **4.500 euros pour la deuxième année universitaire.**



2. Formulaire de candidature - bourse MISTRAL

ANNEE UNIVERSITAIRE 2016/2017

Date limite de réception du dossier : 25 MARS 2016

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

remplir en lettres capitales et a l'encre noire, s'il vous plaît

Informations sur le/la candidat(e)

1) Etat civil

NOM patronymique (orthographe exacte du passeport) :

NOM d'épouse le cas échéant :

Prénom (orthographe exacte du passeport) :

Date de naissance (jour/mois/année) :/...../.....

Sexe : M F

Nationalité (précisez si double nationalité) :

Adresse personnelle permanente (dans le pays d'origine) :

.....

Code postal : **Ville** : **Pays** :

Courriel :@..... **Téléphone** :

2) Études antérieures et en cours

Établissement d'enseignement supérieur d'origine à l'étranger (dernier établissement fréquenté) :

Nom :

Adresse :

Code postal : **Ville** : **Pays** :

Études supérieures : domaine d'études et nom du diplôme préparé/obtenu :

– **année 2015-2016**.....

– **année 2014-2015**.....

– année 2013-2014.....

– année 2012-2013.....

3) Financement actuel des études (avant dépôt dossier de bourse Mistral)

Disposez-vous actuellement d'une bourse pour financer vos études ? oui no Si oui, laquelle ?

Projet d'études à l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Niveau de formation choisi à l'Université d'Avignon : Master 1ère année ou Master 2e année

Intitulé précis de la formation de Master choisie (mention et spécialité ou parcours le cas échéant) :

Avez-vous déposé une demande de bourse auprès d'un autre organisme ? oui non
(exemple : gouvernement de votre pays d'origine, Eiffel, AUF, Ambassade de France, etc.)

Si oui, intitulé du (ou des) programmes de bourse :

Montant total de la (ou des) bourses demandées :€

A quelle date aurez-vous la réponse à votre demande ? (jour/mois/année)/...../2016

Modalités d'inscription

a) pays à procédure CEF

Le/la candidat(e) originaire de pays à procédure CEF* doit constituer au préalable un dossier électronique CEF indiquant en 1er choix le Master de l'Université d'Avignon pour lequel il /elle demande une bourse Mistral. Pour constituer ce dossier électronique, le/la candidat(e) doit se renseigner auprès de l'espace CampusFrance de son pays d'origine. <http://www.campusfrance.org/fr/espaces/map>

Si vous êtes confronté(e) à des problèmes de connexion, nous vous invitons à vous renseigner auprès de votre **Espace CampusFrance** ou de l'**Ambassade de France** de votre pays.

Merci d' indiquer votre numéro d'inscription CEF (information obligatoire) :.....

* Liste des pays à procédure CEF :

Algérie Argentine Bénin Brésil Burkina Faso Cameroun Chili Chine Colombie Congo Brazzaville Corée du Sud Côte d'Ivoire Etats-Unis Gabon Guinée Inde Iran Japon Liban Madagascar Mali Maroc Maurice Mexique Pérou Sénégal Russie Syrie Taiwan Tunisie Turquie Vietnam.

b) autres pays

Le/la candidat(e) originaire d'un autre pays envoie sa candidature directement à l'Université d'Avignon.

Fait le (jour/mois/année) :/...../2016

à (ville/pays) :

Signature :

Constitution du dossier de candidature

Le formulaire ainsi que toutes les pièces demandées doivent impérativement être rédigés en langue française. **L'absence d'une seule pièce constitutive du dossier entraînera le rejet du dossier.**

Pièces à joindre (tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable)

- l'attestation d'inscription en cours dans un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger au moment du dépôt de candidature (ou de l'année universitaire précédente pour les candidats ayant interrompu leurs études depuis moins d'un an) ;
- les copies (avec traduction officielle en français) de tous les diplômes obtenus depuis la fin des études secondaires ;
- les copies (avec traduction officielle en français) des relevés de notes obtenues au cours des études supérieures accompagnées d'un descriptif du système de notation utilisé dans le pays d'origine ;
- une preuve du niveau de français du candidat (niveau B2 minimum) ;
- une lettre de recommandation d'un enseignant de l'université d'origine du candidat ;
- une lettre de motivation du candidat pour intégrer le Master choisi à l'UAPV, en précisant également son projet professionnel ;
- un curriculum vitæ actualisé ;
- ce formulaire de candidature MISTRAL rempli, daté et signé ;
- l'identifiant CEF pour les étudiants ressortissants des pays concernés par la procédure CampusFrance.

Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement par courrier postal adressé à :

Université d'Avignon
Maison de l'International (SRI)
Programme de bourses Mistral
74, rue Louis Pasteur
84029 Avignon cedex 1
FRANCE

La date limite de réception des dossiers papiers à l'UAPV est fixée au **25 mars 2016**, délai de rigueur. Les dossiers reçus après la date limite, incomplets, envoyés sous une autre forme ou par une autre voie que celle indiquée ci-dessus sont irrecevables et ne seront pas traités.